



Rapports du Corps commun d'inspection

Rapport du Secrétariat

1. En 2007, le Corps commun d'inspection (CCI) a publié 12 rapports, dont cinq n'intéressaient pas directement l'OMS¹ ou n'appelaient de sa part aucune mesure particulière à ce stade. A sa septième réunion, le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration a examiné les commentaires du Secrétariat sur trois de ces rapports qui intéressaient l'OMS, et des observations détaillées sur les quatre autres rapports de 2007² et les principales conclusions et recommandations du CCI ont été communiquées au CCI et au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). Un résumé sous forme de tableau est disponible sur demande.

2. En outre, en 2007 et 2008, le CCI a publié trois notes : Review of management and administration of the United Nations Office at Geneva (JIU/NOTE/2007/1) ; Review of selected telecommunication issues and use of voice over Internet protocol technologies in the United Nations system organizations (JIU/NOTE/2007/2) ; et Common services at Nairobi (JIU/NOTE/2008/1) (toutes trois en anglais seulement). Ces notes n'intéressent pour la plupart pas directement l'OMS et n'appellent donc aucun commentaire supplémentaire du Secrétariat ni aucune mesure des organes directeurs, le suivi des notes du CCI étant une responsabilité gestionnaire aux termes de ses Statuts.

MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS DES RAPPORTS ANTERIEURS

3. La position du Secrétariat concernant le rapport intitulé « Un programme d'aide humanitaire des Nations Unies pour la lutte contre les catastrophes : les enseignements de la catastrophe du tsunami

¹ JIU/REP/2007/3 : Réexamen du fonds de roulement de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ; JIU/REP/2007/5 : Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI) ; JIU/REP/2007/7 : Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation maritime internationale (OMI) ; JIU/REP/2007/8 : Financement et effectifs du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme ; et JIU/REP/2007/11 : Review of management and administration in the World Meteorological Organization (OMM).

² Gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2007/6) ; Examen du concours national comme outil de recrutement (JIU/REP/2007/9) ; Les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2007/10) ; et Examen des progrès des organismes des Nations Unies vers la réalisation de l'objectif 6, cible 7, du Millénaire pour le développement : combattre le VIH/sida (document JIU/REP/2007/12).

dans l'océan Indien » (document JIU/REP/2006/5) a déjà été soumise au Conseil.¹ En ce qui concerne la mise en oeuvre des recommandations contenues dans ce rapport qui intéressent directement l'OMS, il convient toutefois de noter que, depuis la publication du rapport, les mesures suivantes ont été prises :

- recommandation 5 : l'OMS anime une séance sur *la santé publique dans les situations d'urgence* dans le cadre des cours de formation organisés par l'équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe ;
- recommandation 6 : a) l'OMS participe au groupe de travail du Comité permanent interorganisations chargé d'examiner le mandat, le profil et les compétences des coordonnateurs de l'aide humanitaire ; et b) dans le cadre de son service de suivi sanitaire et nutritionnel, l'OMS préconise l'utilisation des résultats en matière de santé et de nutrition comme indicateurs de l'efficacité de l'aide humanitaire ;
- recommandation 8 : l'OMS dirige le module sectoriel Santé, dont le mandat comprend la planification, la gestion et la coordination de l'aide humanitaire et des activités consistant à prévenir les catastrophes ou à intervenir en cas de catastrophe.

MESURES A PRENDRE PAR LE COMITE DU PROGRAMME, DU BUDGET ET DE L'ADMINISTRATION

4. Le Comité est invité à prendre note du présent rapport.

= = =

¹ Document EBPBAC7/7.